



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Bordeaux, le 21 juillet 2011

UNITÉ TERRITORIALE DE LA GIRONDE

**Décharge non autorisée de CAPTIEUX
au lieu-dit « Saint Blaise »
Sur la commune de CAPTIEUX**

Fiche de suivi n°: 7539-520001-1-2

Référence Courrier : MDu -UT33-EI-11-591

Référence Préfecture : dossier n°

Affaire suivie par : Matthieu Dupont

matthieu.dupont@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 05 56 00 05 18

Fax : 05 56 00 04 57

Objet : Ancienne décharge non autorisée de CAPTIEUX au lieu-dit
« Saint Blaise » à CAPTIEUX

**RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

I. Objet

La Préfecture de Gironde, par courrier en date du 23 juin 2006, a demandé à la communauté de commune de Grignols et Captieux de réaliser un dossier de remise en état de l'ancienne décharge au lieu-dit "Sauvagnon" sur la commune de Captieux, conformément aux dispositions de l'article R 512-39-1 du code de l'environnement.

Sachant qu'il convenait de réaliser un dossier de remise en état des anciennes décharges, l'Union des Syndicats du Sud-Gironde pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères (USSGETOM), s'est chargé d'assurer pour les communes de cette union de syndicats la réalisation uniquement de l'étude de réhabilitation.

Ainsi, l'USSGETOM a transmis, en date du 23 juillet 2009, un dossier de remise en état, réalisé par la société ANTEA, dont le lieu-dit a été précisé et nouvellement dénommé "Saint Blaise".

Par courrier du 7 août 2009, l'inspection a demandé à l'USSGETOM de compléter son étude par les éléments suivants :

- implanter un piézomètre en amont de la décharge et en aval, et d'effectuer une nouvelle campagne d'analyses sur les 3 piézomètres installés pour les mêmes paramètres que lors de l'analyse précédente ;

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-16h00
Tél. : 33 (0) 5 56 24 80 80 – fax : 33 (0) 5 56 24 47 24
BP 55 rue Jules Ferry Cité administrative
33090 Bordeaux cedex

- réaliser des analyses dans le fossé de la RD932 en amont du site et en aval, s'il y a présence d'eau ;
- s'assurer que les déchets ne baignent pas dans la nappe en période de hautes eaux ;
- fournir un schéma conceptuel.

Par transmission du 22 septembre 2010, l'USSGETOM nous a fait parvenir un dossier de remise en état avec les compléments demandés, réalisé par la société ANTEA.

Le présent rapport fait suite à l'examen de ces documents.

II. Analyse du dossier

II.1 – Description du site

Le site est implanté à environ 500 m au sud du bourg de Captieux, au lieu-dit « Saint Blaise », il est séparé de la route RD 932 par un fossé. La surface concernée par le dépôt de déchets a été évaluée à environ 1 000 m². La profondeur maximale des déchets est de 3 m.

Le site avait été exploité par les Américains pour extraire le sable en créant 2 fosses d'environ 3000 m³. Par la suite, le vide de fouille a été exploité comme décharge de 1953 à 1994. Pendant l'exploitation, la partie nord du site était utilisée pour les ordures ménagères et la partie sud du site de la décharge était utilisée par les particuliers pour dépôt de déchets divers.

La décharge a permis de contenir les déchets constitués principalement d'ordures ménagères, bois, cartons, verre, gravats, béton, briques et ferrailles. La pratique du brûlage était fréquente sur le site.

Aujourd'hui, la végétation a recolonisé le site, où il reste quelques déchets apparents. Le site n'est pas surveillé et il n'est clôturé que sur sa limite est et partiellement sur sa limite ouest.

II.2 – Géologie

Le site est localisé au droit de la formation de sable des Landes, constitué de sables hydro-éolien sur sables fins à grossiers blanchâtres qui est elle-même posée sur la formation de l'Onesse. L'ensemble est marqué par un alios roux à brun connu dans la région.

Cette formation repose sur les formations sablo-argileuses du Pliocène.

II.3 – Hydrogéologie

Au droit du site, une nappe superficielle se développe dans les niveaux sableux. La base de l'aquifère repose sur des niveaux plus argileux du toit de la formation de l'Onesse. Elle est alimentée par infiltration des eaux de pluie et un drainage du réseau hydrographique. **La ressource est vulnérable aux pollutions de surface** et la qualité naturelle des eaux est médiocre.

La nappe s'écoulerait, selon le bureau d'étude, globalement du sud-ouest au nord-est.

La nappe superficielle, constituée de sables et graviers, est superposée à l'aquifère mio-plio-quatenaire au droit du site. Cette nappe est un ensemble aquifère multicouche dont le réservoir est constitué par des formations de sables fauves (miocène moyen), d'Argengosse (pliocène), et d'Onesse (Pléistocène inférieur), coiffées localement par un niveau argileux imperméable à leurs sommets.

L'aquifère du Miocène inférieur à moyen, constituée de grès calcaires et de sables et de qualité moyenne, est souvent chargé en oxyde de fer. Cette nappe souvent en relation avec l'aquifère mio-plio-quatenaire est utilisée pour l'irrigation.

L'aquifère de l'oligo-miocène, constituée de calcaires crayeux et sableux, est la plus profonde sollicitée sur le territoire.

Le forage le plus proche du site est le forage agricole 08766X0029/F3 (Cf. annexe) qui se situe à environ 1 km au Nord-Est du site à l'aval hydraulique.

Deux captages AEP se trouvent sur la commune de Captieux, à plus de 2 km en aval du site étudié. Selon le bureau d'étude, le site est situé à l'extérieur des périmètres de protection.

II.4 – Hydrologie

Le site est localisé dans le bassin versant de la rivière "Le Lep", situé à environ 150 mètres à l'est du site. Elle s'écoule vers le nord-nord-ouest en direction de la zone sensible de "La vallée du Ciron" située au nord de Captieux à plus de 2 km. Elle peut être alimentée par les eaux de ruissellement via le fossé longeant la RD 932.

Le site n'est ni localisé en zone inondable, ni dans un périmètre de protection de captage d'AEP. Le forage le plus proche du site se situe à environ 1 km au Nord-Est du site à l'aval hydraulique, ainsi il n'y a pas de point d'eau à proximité.

Les eaux sont sensibles à toute pollution, compte-tenu notamment des espaces remarquables en aval à proximité suivant :

- ZNIEFF de type II, La Vallée du Ciron, située à environ 2,6 km environ au nord de la décharge ;
- Natura 2000, La Vallée du Ciron, situé à environ 2,2 km environ au nord de la décharge.

Le site n'est pas dans l'emprise de ces zones sensibles, cependant il est situé dans le parc naturel régional des landes de Gascogne.

III – Conclusions des bureaux d'étude

Compte tenu de la perméabilité des terrains d'assise de la décharge, le milieu eaux souterraines est considéré comme un milieu d'exposition. Par ailleurs, la rivière "Le Lep" draine la nappe superficielle. Il est donc vulnérable à la pollution de la nappe. Le milieu "eaux de surface" est donc considéré comme un milieu d'exposition.

Les concentrations observées dans les eaux superficielles (ruisseau Le Lep amont et aval) et souterraines (Pz2 amont, Pz1 aval et Pz3 aval) sont inférieures aux limites de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eaux destinée à la consommation humaine, à l'exception de deux paramètres dans Pz3. En effet, les teneurs en ammonium et en arsenic, respectivement mesurées à 4,9 mg/l et 46 µg/l sont supérieures aux valeurs limites fixées respectivement à 4 mg/l et 10 µg/l.

En période de hautes eaux (avril 2010), les déchets ne baignent pas dans la nappe et le fossé le long de la RD 932 ne peut drainer la nappe qui est trop profonde.

Les investigations sur les sols ont consisté à réaliser, à la pelle mécanique, six tranchées superficielles (TC1 à TC6) poursuivies jusqu'à 2 m de profondeur et 2 tranchées profondes (TD1 et TD2) jusqu'à 4 m de profondeur. Ces investigations ont été complétées par 2 sondages (S1 et S2) à la tarière manuelle jusqu'à 30 cm de profondeur afin d'apprécier la qualité des sols de recouvrement de la décharge.

Une couverture essentiellement de nature sableuse est régulièrement présente sur une épaisseur de 10 à 50 cm. Les analyses de ces remblais de couverture ont révélé des concentrations en Cd (2,6), Cr (180), Cu (110), Pb (170) et Zn (930) supérieures aux valeurs de bruits de fond géochimique national respectivement de "0,45", "90", "20", "50" et "100" mg/kgMS.

La zone de déchets, localisée sur un site dans la partie sud-est de la parcelle D840, est estimée à une surface de l'ordre de 1 000 m² dont l'épaisseur des déchets est comprise entre 2,2 et 3 m. Le massif de déchets ne baigne pas dans la nappe.

Les déchets observés lors des sondages sont les suivants : tissus, ordures ménagères, matières plastiques, bidons d'hydrocarbures, verre, quelques ferrailles, tambours de machine à laver, caoutchouc. Aucun lixiviat ou arrivée d'eau n'a été observé au droit des sondages réalisés. Cependant une odeur de biogaz a été constatée au droit d'un sondage profond TD2.

Pour les biogaz, l'étude conclut que l'odeur de biogaz constatée dans la partie sud uniquement n'est pas significative et ne propose pas de mesures de captage particulier.

Concernant la remise en état, la société ANTEA préconisait :

- un ramassage des déchets visibles en surface,
- de clôturer la zone avec un portail d'entrée.

IV. Avis de l'inspection des installations classées sur le dossier et propositions

Les mesures de remise en état proposées par l'étude de la société ANTEA nous semblent pertinentes compte tenu de la pollution constatée et du contexte hydrogéologique. **Cependant, il conviendra de couvrir les déchets par une couche moins perméable, afin d'augmenter davantage le ruissellement.**

Il conviendra d'utiliser pour cette couche des terres saines, compte tenu de la qualité de la couverture évaluée avec la proposition de remise en état, notamment au sud de la décharge.

Un suivi analytique, de la nappe superficielle, est à mettre en place au vu des résultats en Arsenic.

Nous proposons donc, à Monsieur le Préfet, de reprendre ces préconisations, dans un arrêté complémentaire encadrant la fermeture et la remise en état du site.

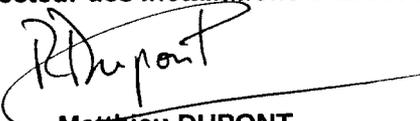
Ce projet d'arrêté a été envoyé pour avis à la commune de CAPTIEUX. Cette dernière n'a pas formulé de remarque.

V. Conclusion

Compte tenu des éléments exposés dans le présent rapport, nous proposons au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de se prononcer favorablement sur le projet de prescriptions joint en annexe.

En application du code de l'environnement (articles L124-1 à L124-8 et R124-1 à R124-5) et dans le cadre de la politique de transparence et d'information du public de ministère en charge de l'environnement, ce rapport sera mis à disposition du public sur le site Internet de la DREAL.

L'inspecteur des installations classées,



Matthieu DUPONT

PJ : Projet d'Arrêté Préfectoral
Copie à :

Annexe : Ouvrage recensés par la BSS du BRGM dans l'environnement proche du site

Référence BSS	Commune	Lieu-dit	Etat de l'ouvrage	Utilisation	X (en m)	Y (en m)	Profondeur atteinte (en m)	Zsol (en m)
08766X0010/BA-47	CAPTIEUX		REMBLAI		391880	223530	20.0	93.0
09002X0011/LO-30	CAPTIEUX	MONTIUC	REMBLAI		392650	222330	20.0	104.0
08766X0017/F1	CAPTIEUX	C.A.T.A ROUTE DE MAILLAS	EXPLOITE	EAU-AGRICOLE	393380	224100	57.0	101.0
08766X0025/F	CAPTIEUX	CAT AGRICOLE ROUTE DE MAILLAS	EXPLOITE-TEMP.	EAU-AGRICOLE	393560	223760	55.0	102.0
08766X0029/F3	CAPTIEUX	PARCELLE CADASTRALE : C336	EXPLOITE	EAU-AGRICOLE	392858	223407	31.5	103.0
09001X0137/F11	CAPTIEUX	PARCELLE CADASTRALE : D495	EXPLOITE	EAU-AGRICOLE	390434	220747	15.0	113.0
08766X0009/BA-46	ESCAUDÉS	PARC DE GARROUCHET	REMBLAI		395670	223720	20.0	105.5
09002X0017/F9	CAPTIEUX	LE GRAND BOUDEY	NON-EXPLOITE	EAU-SERVICE-PUBLIC.	394250	220750	11.0	113.0
09002X0033/F	CAPTIEUX	LABARCHEDE	EXPLOITE-TEMP.	EAU-SERVICE-PUBLIC.	394227	222106	0.0	108.0
09002X0037/F	CAPTIEUX	BOUDEY	EXPLOITE-TEMP.	EAU-SERVICE-PUBLIC.	394307	220804	0.0	112.5
09002X0012/LO-31	MAILLAS	BOULBET	REMBLAI		395650	222460	20.0	110.0

